

**La-Grange-le-Roy
Grisy-Suisnes (77)**



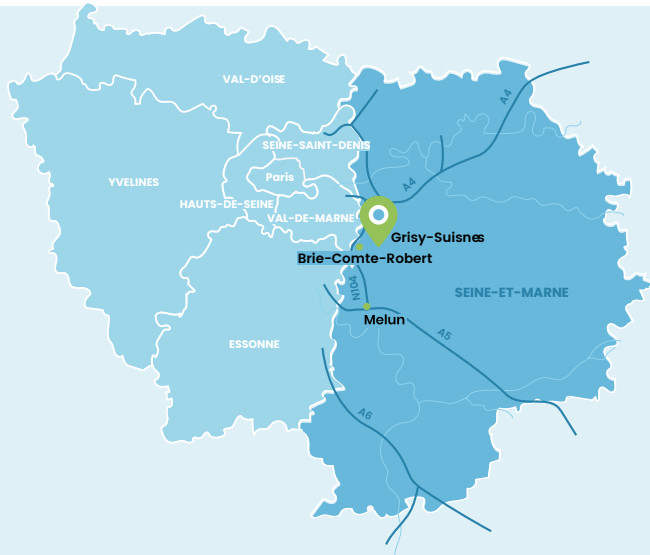
Une renaissance agricole, paysagère et patrimoniale

OFFRIR UNE DEUXIÈME VIE À UN SITE EN DÉSHÉRENCE

RENATURER UN DOMAINE À L'ABANDON DEPUIS 30 ANS

Maître d'ouvrage du projet, la SAFER Île-de-France s'est portée acquéreur du domaine de La-Grange-le-Roy, d'environ 70 hectares, à Grisy-Suisnes, en Seine-et-Marne.

Le volet historique et architectural est pris en charge par un investisseur privé alors qu'ECT œuvre sur les aspects naturels et paysagers.



Château de La-Grange-le-Roy

Plusieurs projets antérieurs ont échoué à réhabiliter le domaine de La-Grange-le-Roy, qui présente aujourd'hui toutes les caractéristiques d'un site en déshérence.

Le château et les communs sont dans un état de délabrement, alors que les sols et les milieux naturels du domaine ont été dégradés par l'apport de déchets, parfois pollués, et par des dépôts sauvages.

RECONQUÉRIR SUR UN PRINCIPE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE,

CELUI DU RÉEMPLOI DES TERRES INERTES

L'objectif ? Développer une exploitation agricole de noyers et de bois-énergie tout en renaturant les autres espaces naturels du parc et du domaine, alors que le château sera restauré pour abriter des collections d'art contemporain et une fondation d'art numérique.

Comment ? La remise en état agricole et paysagère du domaine est rendue possible par la valorisation par ECT de terres inertes issues des chantiers de terrassement franciliens. Cet apport de terres financera les différents aménagements et plantations et sera directement utilisé pour remodeler le domaine et le parc.



PARC PUBLIC ET ZONES BOISÉES : UN PROJET MIXTE

OFFRIR UN RENOUVEAU PAYSAGER

Les promeneurs pourront découvrir les nouveaux points remarquables développés par le projet.



- 1 Château et parc du XIX^{ème} siècle abritant une fondation d'art contemporain et d'art numérique
- 2 Promenade d'un hectare avec la réalisation d'un glacis offrant une perspective dégagée
- 3 Zones humides permettant la préservation de la faune et de la flore : les zones humides centrales sont préservées, celles du nord-ouest seront recréées
- 4 Plantation de noyers sur 21 ha
- 5 Plantation de bois d'énergie sur 3 ha
- 6 Prairie et milieux ouverts préservés

RESPECTER LA BIODIVERSITÉ

Le projet prévoit de nombreuses mesures pour préserver les milieux écologiques, pérenniser les habitats naturels sensibles et favoriser le maintien de la faune et la flore :

- Sauvegarde de l'agriculture : réalisation d'un verger de noyers de 21 ha
- Préservation de 10 ha d'habitats naturels avec des enjeux écologiques forts, en milieux ouverts et en zones humides, accompagnée d'une gestion écologique
- Préservation des espèces protégées grâce à des aménagements spécifiques : création et restauration de mares, poses de gîtes à chiroptères et de refuges à reptiles, déplacement d'amphibiens et d'une fleur protégée (utriculaire citrine) en dehors de l'emprise du chantier vers des mares recréées
- Préservation de 4,3 ha et création de 0,6 ha de milieux humides avec l'installation de roselières
- Accompagnement et suivi écologique du site sur une période de 30 ans

LE PROJET EN CHIFFRES

30 ans

Temps de déshérence

2019

Date
de démarrage

30 ans

Durée du suivi écologique

5 ans

Durée des travaux
d'aménagements

SUR LE PLAN ÉCOLOGIQUE

4400

noyers plantés sur 21 ha

Préservation de **10 ha** de
milieux naturels dont **4,3 ha**
de zones humides

Restauration de **7 mares**

Création de **6240 m²** de zones
humides et de **4 mares**



Maître d'ouvrage du projet

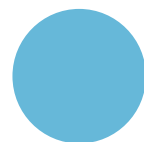
La Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) est un opérateur foncier assumant une mission de service public d'aménagement du territoire rural et périurbain sur la région Île-de-France. La SAFER de l'Île-de-France est une société anonyme sans but lucratif placée sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, et du ministère des Finances ; **elle participe à l'aménagement durable et équilibré de l'espace rural et périurbain.**



ECT s'inscrit dans la dynamique d'une économie circulaire de la réutilisation des terres excavées des chantiers d'Île-de-France.

Le pôle « **Environnement et terres inertes** » identifie les filières de traitement et organise la traçabilité des matériaux.

Le pôle « **Développement et Aménagement** » dialogue avec les Collectivités et les Aménageurs pour concevoir des projets de réemploi de ces terres inertes, projets concertés et porteurs de biodiversité.



D401 – Route du Mesnil-Amelot | 77230 Villeneuve-sous-Dammartin |
www.groupe-ect.com | contact@groupe-ect.com | 01 60 54 57 40

Suivez-nous sur [in](#) [f](#) [t](#) [v](#)